



## COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2019

Présents : D.DEFAUT, A.DEJEUX, S.FUMEY, C.GAVIGNET, T.PIERRE, P.TACHE, S VUGRIC.

Excusés : J-P.BAS, E.MICHAUD.

Absent : J-M.LIEGEON

Secrétaire de séance : P. TACHE.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 20 juin 2019.

1 – Présentation du Rapport sur le prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif de la CCVA.

---

Le Maire porte à la connaissance des élus le Rapport sur le prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif 2018 de la CCVA.

2 - Affouage.

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de maintenir le tarif du lot d'affouage à 35 euros.

Du bois (frênes et saules) en bordure de la digue sera à exploiter gratuitement.

Les inscriptions pour acheter un lot seront closes le 10 octobre 2019.

3 - Travaux concernant le chemin piétonnier entre Augerans et La Loye.

---

Le Maire présente au Conseil Municipal la décision de la commission d'appel d'offres réunie le mardi 17 septembre 2019 concernant l'entreprise retenue pour les travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'entériner la décision de la commission et retient la société Roger MARTIN de Dannemarie-sur-Crête pour réaliser la création de trottoirs entre Augerans et La Loye pour un montant de 29 755.50 euros (vingt-neuf mille sept cent cinquante-cinq euros et cinquante centimes) Hors Taxes.

4 - Décision Modificative sur le Budget Commune pour alimenter le chapitre 11 (Dépenses de Fonctionnement).

---

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'alimenter le chapitre 11 (Dépenses de Fonctionnement) car des travaux non prévus en début d'année ont été réalisés (carrefour du Chemin du Défois, adhésion au GIP Territoires Numériques pour dématérialiser les marchés publics ...)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative et charge le Maire de signer tout document afférant à cette décision.

6 – Questions diverses.

---

- . Le repas du 11 novembre sera reconduit entre les élus.

La séance est levée à 22 heures.

Le Maire,  
Alain DEJEUX.

